

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DECISION DU MAIRE N° 2023-D013

### Audit - Secrétariat de Mairie

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu la perspective de départ à la retraite de la Secrétaire générale,

Vu la difficulté de recrutement dans le secteur administratif,

Considérant qu'il est nécessaire d'anticiper le futur remplacement,

Considérant la nécessité de réaliser un audit de l'organisation du secrétariat de mairie,

Vu les offres reçues,

Vu l'inscription d'un crédit au budget général de la Commune de l'exercice 2023,

### **DECIDE**

**Article n° 1** : Le cabinet V.O Conseil, dont le siège social est situé à Rezé (Loir-Atlantique) - 4, rue Roiné, est retenu pour assurer le diagnostic organisationnel du secrétariat de mairie comprenant le diagnostic et l'analyse de l'organisation existante et la définition de la nouvelle organisation.

**Article n° 2** : Le coût de cette prestation s'élève à 2 200€ ht, soit 2 640€ ttc.

**Article n° 3** : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal

Fait à Marçon, le 02/05/2023

Le Maire,

Monique TROTIN

